



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 42180

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des entreprises specialisees dans la restauration des monuments historiques. La delegation regionale rhonaine du groupement national des entreprises de restauration des monuments historiques s'inquiete des consequences des difficultes economiques sur l'emploi de 8 000 personnes travaillant dans ce secteur. Ces entreprises souffrent du gel de 25 p. 100 en 1996 des credits affectes par l'Etat a la restauration et des subventions versees aux collectivites locales. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre en vue d'annuler ces gels et pour appliquer la loi no 93-1437 du 31 decembre 1993 engageant des programmes pluriannuels afin de permettre a la France de se doter d'une politique d'ensemble et constante pour la restauration et l'entretien de son patrimoine national.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est charge le ministere de la culture ; elle interesse au premier chef l'ensemble des collectivites locales qui sont proprietaires de 44 p. 100 des monuments proteges au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises reparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement lies a cette activite et constituent un capital de savoir-faire essentiel a preserver. C'est pour garantir la progression reguliere des credits servant a cette mission que le Parlement a adopte, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 decembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur represente en 1996 13 p. 100 du budget du ministere de la culture (hors depenses de personnel) et 39 p. 100 de ses depenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la preparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte tres difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, lies au maintien d'un flux regulier de commandes qui concourent a un marche de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42180

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4336

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4701